



Recuperer la garde de mon fils

Par **nouchkette**, le **17/04/2012 à 12:04**

Bonjour, actuellement au chômage mais percevant trop pour pouvoir avoir une assistance juridique, mais pas assez pour m'en payer un. Je viens aujourd'hui poser quelques questions. J'ai un petit garçon de 3 ans et demi qui vit chez sa maman, le droit de garde est fixé à 2 week end par mois et la moitié des vacances. Mon ancienne compagne prend un plaisir fou à vouloir respecter ce jugement à la lettre. Sauf que le week end dernier mon petit garçon m'a appris que lorsqu'il faisait une crise de colère sa maman l'enfermait dans sa chambre à clés, je soupçonne aussi son nouveau compagnon de boire et de se droguer en présence de mon fils. Je suis allé à l'improviste à 14h30 il avait un verre à la main et ne semblait pas très frais. Elle refuse aussi de faire suivre mon petit par un psy alors qu'il aurait peut-être besoin. Bref ma question est que puis-je faire pour récupérer mon fils au moins à garde alternée et d'envoyer quelqu'un à l'improviste voir si tout va bien pour son éducation ... merci pour tout

Par **Marion2**, le **17/04/2012 à 12:16**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas envoyer quelqu'un à l'improviste pour voir si tout va bien. C'est déjà une bonne chose que la Maman respecte le jugement à la lettre, c'est d'ailleurs ce qu'il faut faire.

Profitez d'avoir votre fils avec vous pour prendre rendez-vous chez un médecin qui verra si oui ou non ce petit bonhomme a besoin de voir un pédopsychiatre. Si c'est le cas, demandez une attestation au médecin.

Si vous souhaitez une garde alternée, vous pouvez saisir le JAF en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend la résidence de votre fils.
Je crains que le fait que vous vous trouviez au chômage ne joue pas en votre faveur.

Cordialement.

Par **nouchkette**, le 17/04/2012 à 12:44

la maman étant au RSA je suppose que mon chômage temporaire doit être égal à celui de la maman. Concernant le jugement les parents sont censés voir le bien de l'enfant enfin bref tout cela est compliqué je voulais juste avoir comment déclenche-t-on une enquête sociale qui est possible

Par **cocotte1003**, le 17/04/2012 à 15:08

Bonjour, c'est au juge de demander une enquête sociale, cordialement